

Cabinet  
Service des sécurités  
Bureau de l'ordre public  
Adresse mail : [pref-mildeca@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-mildeca@deux-sevres.gouv.fr)

Niort, le 20 décembre 2022

La préfète

à

Mesdames, messieurs les maires et présidents d'intercommunalité

Objet : Appel à projet **national MILDECA 2023**

Dans le cadre de l'action de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA), veuillez trouver, ci-joint, l'appel à projet national, destiné aux communes et aux EPCI de chaque département.

Confrontés quotidiennement aux phénomènes de consommations à risque (alcool, tabac, drogues, écrans, jeux d'argent et de hasard) et à leurs conséquences sur la santé, la tranquillité et la sécurité publiques, les élus peuvent être appelés à participer à la prévention des conduites addictives sur leur territoire afin de répondre aux attentes de leurs administrés et favoriser le mieux vivre ensemble.

Le guide du Maire (téléchargeable sur <https://www.drogues.gouv.fr>) donne des indications quant aux pouvoirs du maire et aux actions qu'il est susceptible d'engager en la matière.

Cet appel à projet vise à proposer un accompagnement financier et méthodologique aux communes ou aux intercommunalités s'engageant dans un plan d'actions. Vous accéderez via le lien au cahier des charges qui définit les objectifs, les axes d'intervention, les modalités de constitution du dossier ( <https://www.drogues.gouv.fr/sites/default/files/2022-12/Cahier.pdf>).

Cet appel à projet national est également publié sur [www.drogues.gouv.fr](http://www.drogues.gouv.fr) et sur le site de la Préfecture des Deux-Sèvres <https://www.deux-sevres.gouv.fr> où vous pourrez consulter le diagnostic « Mieux agir en prévention des addictions en Deux-Sèvres » effectué par l'IREPS, qui préconise deux stratégies d'action pour notre département. La première est d'amplifier significativement le nombre d'acteurs de prévention, la seconde est d'élaborer un programme de formation au repérage précoce et à l'intervention brève et à la démarche d'éducation par les pairs.

Le dépôt de vos dossiers est à faire avant le 31 mars 2023 sur le site <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mildeca-collectivites-2023>

Pour la préfète et par délégation,  
la sous-préfète, directrice de cabinet

Sophie PAGÈS

